

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022
PROCES VERBAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 21 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER.

POUVOIRS : Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Dorian DANTIN à Stéphanie HOuset, Claude ILLY à Sandrine AUGIER.

☞ Ouverture de séance ☞

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

1- Décision modificative n°3 - Budget communal - (Rapporteur : S. BROT)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0.00 €	50 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	50 300.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 300.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 300.00 €
D-7392221-01 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70311-025 : Concession dans les cimetières (produit net)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	700.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	700.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	51 000.00 €	0.00 €	51 000.00 €

INVESTISSEMENT				
D-2313-321 : Constructions (en cours)	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-321 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	69 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	69 000.00 €
R-1313-1801A-321 : ÉQUIPEMENTS PUBLICS AURÉATS	0.00 €	0.00 €	128 000.00 €	244 000.00 €
R-1313-2207-321 : ESPACE ASSOCIATIF	0.00 €	0.00 €	0.00 €	128 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	128 000.00 €	372 000.00 €
D-2111-2104-321 : HALLE DES SPORTS	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-9709-511 : ESPACES VERTS - PARCS URBAINS	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21314-9801-322 : STADE G. COULLAUD	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-01 : Constructions autres bâtiments publics	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2022-024 : SALLES MUNICIPALES	0.00 €	800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-2801-024 : MAISON DES ASSO. (ex ATELIERS)	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-9904-847 : CENTRE VILLE	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-215731-9705-847 : PROGAMME ANNUEL VOIRIES	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-9709-511 : ESPACES VERTS - PARCS URBAINS	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	310 800.00 €	15 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-1801A-321 : ÉQUIPEMENTS PUBLICS AURÉATS	0.00 €	650 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2207-024 : ESPACE ASSOCIATIF	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-9801-322 : STADE G. COULLAUD	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-9705-847 : PROGAMME ANNUEL VOIRIES	130 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-1801A-321 : ÉQUIPEMENTS PUBLICS AURÉATS	0.00 €	69 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	205 000.00 €	744 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	515 800.00 €	828 800.00 €	128 000.00 €	441 000.00 €
Total Général		364 000.00 €	364 000.00 €	

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 5 voix contre (Groupe « Portes citoyenne »), 2 abstentions (Groupe Portes solidaire »).

2- Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour la construction d'un équipement public aux Auréats. - (Rapporteur : S. BROT)

Par délibération du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet d'investissement de construction d'un équipement public aux Auréats en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 4 209 092,00 € pour une durée de 4 années.

Suite aux résultats de la consultation,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits de paiement, selon le planning prévisionnel de facturation et selon l'avancée des travaux et d'augmenter le montant de l'AP 2021 CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC AUX AURÉATS

Il est proposé de réviser l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

	Création 27/09/2021	Modification du 26/09/2022	Modification du 21/11/2022
Montant global AP	4 209 092.00 €	4 209 092.00	5 500 000,00 €
CP 2021	1 129 092,00 €	1 129 092,00 €	464 926,74 €
CP 2022	1 652 405,00 €	1 052 405,00 €	1 052 405,00 €
CP 2023	1 200 000,00 €	1 800 000,00 €	3 647 595,00 €
CP 2024	227 595,00 €	227 595,00 €	335 073,26 €

Jean Michel BOCHATON regrette que le gymnase consomme l'essentiel du budget d'investissement. La décision est optimiste au regard du coût prévisible à la hausse du fait de l'inflation. Il eut été plus sage de décaler cet investissement et redonner de la souplesse aux autres secteurs.

Geneviève GIRARD explique que le choix a été réfléchi au regard de la première consultation et des négociations avec les entreprises. **Laurent PEMEANT** rappelle qu'il faut aussi que la commande publique assure un volume de travaux aux entreprises pour ne pas aggraver les difficultés.

Vote :

Approbation par 26 voix pour, 5 voix contre (Groupe « Portes citoyenne »), 2 abstentions (Groupe Portes solidaire »).

3- Subventions aux associations sportives, saison 2022/2023 - (Rapporteur : S. HOUSET)

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, avec une valeur du point revalorisée de 1 % pour 2022 soit 5 €, les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège Jean Macé	1 531,00 €
- Bike Club Portoï	427,00 €
- Bike Club Portoï 30 ^{ème} anniversaire	750,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	3 891,00 €
- Boxe Ring Portoï et Valentinoï	3 225,00 €
- Cyclotouristes Portoï	671,00 €
- Football Club Portoï	7 504,00 €
- Jogging Club Portoï	1 124,00 €
- Judo Jujitsu Taïso	11 629,00 €
- La Danse de Laeti	3 273,00 €
- La Flèche sous Bois	3 720,00 €
- La Mouette	2 545,00 €
- Pétanque Cheminote Portoïse	914,00 €
- Sports et Loisirs	5 112,00 €
- Sports et Loisirs 30 ^{ème} anniversaire	750,00 €
- Tennis de Table Portoï	2 062,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	6 006,00 €
- U.G.S.P	9 516,00 €
- USCP Basket	8 424,00 €
- USCP Tennis	3 602,00 €
- USCP Tennis 50 ^{ème} anniversaire	1 250,00 €
- USCP Volley	1 265,00 €
- US Véore XV	22 905,00 €
- US Véore XV 20 ^{ème} anniversaire	500,00 €
- Viet Vu Dao	2 287,00 €

- Viet Vu Dao 20^{ème} anniversaire 500,00 €

Pour information le montant total des subventions attribuées est de 105 383 €.

Les subventions pour les anniversaires seront versées sur justificatifs de l'organisation de la manifestation.

Stéphanie HOUSET fait état de la hausse du nombre de licenciés et du taux d'encadrement et d'une situation encore marquée par les effets de la période de COVID, qui a pu expliquer les variations des montants attribués, malgré une hausse du point à 5€.

Marie-José BAYOUD-TORRES remarque que les subventions attribuées baissent de 6 423 € au global.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

4- Subventions aux associations culturelles pour l'année 2023 - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Il est proposé d'attribuer aux associations culturelles les subventions suivantes :

	Fonctionnement 2022	Exceptionnelle 2023
- Action Jeune Théâtre	2 000 €	2 gratuités train théâtre
- Chorale Cantavioure	200 €	
- Comité des fêtes	1 300 €	22 000 € (corso/fêtes de mai)

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

5- Subventions aux associations, saison 2022/2023 - (Rapporteur : S. HOUSET)

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir accorder aux associations les subventions suivantes :

- Association communale de chasse agréée	500,00 €
- Association des conseils de quartier	100,00 €
- Association Féminine de Travaux Manuels	625,00 €
- ANCAC	154,00 €
- Ateliers créatifs de Frannie	160,00 €
- Atout jeune	100,00 €
- Club Ambroise Croizat	1 250,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	444,00 €
- Comité du souvenir français	200,00 €
- Créa Passion	120,00 €
- Femmes solidaires	1 500,00 €
- Les Portes de l'emploi	4 800,00 €
- Loisirs déco portoïis	120,00 €
- Secours catholique	265,00 €
- Agir et Mieux Vivre	1 040,00 €
- Portes Citoyenne	200,00 €
- Portes 2020	80,00 €

Associations extérieures :

- Banque alimentaire	545,00 €
----------------------	----------

Organisations syndicales :

- UL CFDT	575,00 €
-----------	----------

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

6- Subventions associations sportives des écoles élémentaires, année scolaire 2022/2023. -

(Rapporteur : C. ARSAC)

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 € par élève aux associations sportives ou coopératives des écoles élémentaires, soit :

- | | | |
|--|-------------|--------------|
| - Association sportive Fernand Léger : | 149 x 4 € = | 596 € |
| - Association sportive Voltaire : | 234 x 4 € = | 936 € |
| - Association sportive Joliot Curie : | 247 x 4 € = | 988 € |

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

7- Subvention MJC 2022 - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention initiale de la MJC pour un montant de 410 000 € sur un budget 2022 prévisionnel de 884 853 € au réel (sachant que la collectivité met à disposition l'équivalent de 186 239 € de charges supplétives).

Les activités socioculturelles de la MJC n'ont pas encore retrouvé leur niveau avant crise et restent en deçà des années 2018-2019.

En conséquence, et vu le bilan financier établi fin octobre 2022, il est proposé d'attribuer une subvention de 390 000 € pour l'exercice 2022. Ce montant sera versé déduction faite des acomptes déjà liquidés.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

8- Création d'une commission extra-municipale - (Rapporteur : L. CHAMBONNET)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution de l'association Mémoire Vivante en date du 27 octobre dernier et son engagement de poursuivre les actions menées à travers la mise en place d'une commission extra-municipale.

En conséquence, il est proposé la création d'une commission extra-municipale « Mémoire et patrimoine » qui aura pour mission de réfléchir et agir sur la mise en valeur du patrimoine Portoais.

Sous la présidence de Lilian CHAMBONNET, il est proposé de désigner, comme membre de la commission, également Corine ARSAC, Fanély MONVILLE, Geneviève BOUIX, Danièle BERTHONNET, Pierre TRAPIER, Claude ILLY, ainsi que tous portoais intéressés par le sujet.

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

9- Contrat d'assurance des risques statutaires 2023-2026 - (Rapporteur : S. BROT)

Madame le Maire rappelle :

- Que la commune a par délibération du 25 avril 2022, demandé au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, de procéder pour son compte à un marché public pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire informe :

- Que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant et demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2023)

Préavis : Contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents : Permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis :

Désignation des risques	Franchise sur traitement journalier	Taux
Décès	Sans franchise	0,23%
Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité, allocation temporaire d'invalidité	Inclus dans les taux	
Accident de travail et maladies professionnelles	Sans franchise	1,36%
Longue maladie, maladie longue durée	Sans franchise	1,95%
Maternité, adoption (y compris congés pathologiques)	Sans franchise	0,45%

Taux consenti : 3,99%

Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du Centre de Gestion (3% sur la cotisation versée annuellement à l'assureur) au titre de la réalisation de la présente mission facultative.

Il est demandé de bien vouloir :

- Approuver le résultat de l'appel d'offre et la proposition de CNP ASSURNACES/SOFAXIS
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente

Vote :

Approbation par 33 voix pour.

10- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations - (Rapporteur : G. GIRARD)

Exercice du droit de préemption :

N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
22/171	Route des Mernes	ZC 176	Non Préemption
22/195	Rue V. Giscard D'Estaing et rue J. Chirac	AK 335	Non Préemption
22/196	114 rue Jean Jaurès	AN 205	Non Préemption
22/198	23 rue Henri Matisse	AP 115	Non Préemption
22/199	17 route de Beauvallon	AP 53	Non Préemption
22/200	Allée du Clos des Cytises	AV 183p	Non Préemption
22/201	Avenue Président Salvador Allende	AE 49, AE 52, AE 51, AE 48, AE 53	Non Préemption
22/203	45 route de Beauvallon	AP 53	Non Préemption

22/205	1 rue Rosa Luxemburg	AK 222	Non Prémption
22/213	37 rue Danielle Mitterrand	AK 217	Non Prémption
N°	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
22/214	22 rue Gabriel Péri	AN 386, AN 385p	Non Prémption
22/223	225 allée Stéphane Hessel	AZ 54	Non Prémption
22/225	1240 avenue Président Salvador Allende	AD 40	Non Prémption
22/226	1240 avenue Président Salvador Allende	AD 40, AD 44	Non Prémption
22/231	16 rue Émile Zola	AN 99	Non Prémption
22/232	2 allée Danièle Casanova	AO 273	Non Prémption
22/234	465 rue Ampère	BA 59	Non Prémption
22/235	12 rue Franz Schubert "les Portes du Midi"	AT 305, AT 309, AT 310, AT 312	Non Prémption

Délivrance, reprise concessions de cimetièrè :

N°22/202 : Vente concessions n°1033/1034, cimetièrè n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/206 : Vente concession n°258, cimetièrè n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/207 : renouvellement case de columbarium n°4A, cimetièrè n°3, pour une durée de 15 ans.

N°22/208 : Renouvellement concession n°810, cimetièrè n°1, pour une durée de 30 ans.

N°22/209 : Renouvellement concessions 450-451, cimetièrè n°1, pour une durée de 30 ans.

N°22/211 : Renouvellement concessions 51-52, cimetièrè n°3, pour une durée de 30 ans.

N°22/220 : Vente concession n°196, cimetièrè n°4, pour une durée de 30 ans.

N°22/221 : Renouvellement concessions n°26 et 27, cimetièrè n°3, pour une durée de 30 ans.

N°22/227 : Renouvellement concession n°531, cimetièrè n°1, pour une durée de 30 ans.

Marchés publics / contrat :

N°22/191 : Signature des lots 1, 3, 4, 5 et 7 à 14 de la consultation "construction d'un gymnase de catégorie C" pour un montant de 2 723 509,05 € HT suivant détail ci-dessous :

LOT	INTITULE	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	ESTIMATION HT
1	Terrassement, gros œuvre	CUYNAT Construction Drôme Ardèche 26300 Bourg de Péage	1 050 000,00 €	1 060 000 €
3	Couverture, étanchéité	EGGE 43 SARL GAYTE étanchéité 43000 Polignac	260 000,00 €	234 000 €
4	Menuiseries ext. Alu, occultations	RAFFIN 26120 Chabeuil	213 168,00 €	268 000 €
5	Serrurerie, métallerie	MAURIN 26210 St Sorlin en Valloire	118 083,50 €	107 000 €
7	Plâtrerie, peinture	PEINTURE VALLE ISERE 38130 Echirolles	213 000,00 €	173 000 €
8	Carrelage, faïences	SAS RIGOUDY 26270 Saulce sur Rhône	70 000,00 €	70 000 €
9	Revêtement de sols souples	ETS CIOLFI 38430 Moirans	108 667,90 €	115 000 €
10	Ascenseur	CFA division NSA 38030 Grenoble	21 300,00 €	28 000 €

11	Plomberie sanitaire, chauffage, ventilation	HERVE THERMIQUE 26800 Portes lès Valence	438 000,00 €	470 000 €
LOT	INTITULE	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	ESTIMATION HT
12	Electricité	TEC2E 26760 Beaumont lès Valence	157 956,20 €	175 000 €
13	Equipements sportifs	GPT NOUANSPOUR / IMAJES 37460 Nouans les Fontaines	51 633,45 €	58 000 €
14	Structure artificielle d'escalade	PYRAMIDE SAS 91070 Bondoufle	21 700,00 €	38 000 €
		Total HT	2 723 509,05 €	

N°22/194 : Signature d'un contrat de maintenance préventive pour la sécurité incendie de la salle Fernand Léger avec ADS pour un montant annuel de 260,00 € HT.

N°22/197 : Signature des lots 2 et 6 de la consultation "construction d'un gymnase de catégorie C" pour un montant de 1 250 275,02 € HT. suivant détail ci-dessous :

LOT	INTITULE	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	ESTIMATION HT
2	Ossature bois charpente bois et métallique bardages	SDCC SAS 38761 Varcès cedex	996 209,02 € (base + PSE 4, 5 et 8)	695 500 €
6	Menuiseries intérieures bois	GUILLOIN SA 38370 Les Roches de Condrieu	254 066,00 €	253 000 €
		Total HT	1 250 275,02 €	

N°22/204 : Signature du marché « Aménagement de la maison des associations sportives Auréats » comprenant 8 lots pour un montant de 265 257,32 € HT. suivant détail ci-dessous :

LOT	INTITULE	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT	ESTIMATION
1	Démolition intérieure, cloison, isolation, peinture, faux plafonds	TEDESCHI	74 836,32 €	101 300 €
2	Cloisons amovibles	ROCHEGUE	6 209,00 €	6 600 €
3	Menuiserie extérieure, métallerie	BONHOMME	22 655,00 €	8 750 €
4	Menuiserie intérieure	ROCHEGUE	19 470,00 €	26 550 €
5	Carrelage, faïence	RIGOUDY	19 300,00 €	24 571 €
6	Plomberie, sanitaire, VMC, chauffage	HERVE THERMIQUE	83 161,00 €	77 660 €
7	Electricité courant fort et faible	CHALAYE	24 896,00 €	43 170 €
8	Etanchéité	JM ETANCHEITE	14 730,00 €	22 000 €
		Total HT	265 257,32 €	310 600 €

N°22/212 : Signature d'un avenant au contrat de service pour le système de gestion des plannings et congés Kélio avec la société BODET pour l'augmentation du nombre d'agents pris en charge pour un montant de 1 191,72 euros TTC annuel.

N°22/215 : Signature d'un contrat de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour le désamiantage et la démolition des anciens vestiaires de rugby avec ALPES CONTROLES pour un montant de 840 € HT.

N°22/217 : Signature d'un contrat d'entretien de l'ascenseur de la halle des sports avec la société SEMA pour un montant annuel de 359 euros TTC.

N°22/218 : Signature d'un contrat d'entretien de l'ascenseur de la salle spécialisée avec la société SEMA pour un montant annuel de 359 euros TTC.

N°22/219 : Signature du marché de fourniture et pose d'une clôture à barreaudage aux abords des courts de Tennis avec MULTICLOTURES pour un montant de 66 198,50 € HT.

N°22/224 : Signature d'un marché de travaux d'extension du dispositif de vidéoprotection avec ADS / RAMPA energies pour un montant de 125 502,60 € HT (travaux et une année de maintenance).

N°22/228 : Signature de l'avenant n°2 au marché d'impression du journal municipal avec la société DESPESE pour moins value de 1 484 € H.T. en cas de suppression d'un numéro sur l'année civile.

N°22/229 : Signature de l'avenant n°1 au marché de fourniture de bois déchiqueté avec la société COTTE portant sur une modification de la formule de révision du prix (modification dite sèche des clauses financières).

Demande de subvention :

N°22/189 : Demande de subvention pour la réalisation du complexe omnisports auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Bonus Bois Collectivités" pour un montant de 94 513 €.

N°22/210 : Demande de subvention modifiée pour la réalisation du complexe omnisports auprès du Conseil Départemental pour un montant de 194 757 €.

N°22/216 : Demande de subvention modifiée pour la réhabilitation du bâtiment à destination des associations, quartier des Auréâts, auprès du Conseil Départemental pour un montant de 128 000 €.

N°22/236 : Demande de subvention pour la création de l'arboretum auprès du Conseil Régional pour un montant de 327 000 €.

Règlement de sinistre :

N°22/222 : Encaissement chèque de PILLIOT assurances d'un montant de 5 580 euros en règlement partiel d'un sinistre en date du 14 août 2022 concernant un contrôleur de feux tricolore endommagé par la foudre.

Aliénation de biens mobiliers :

N°22/193 : Vente du photocopieur Kyocera du centre culturel par l'intermédiaire du site Webencheres pour un montant de 110 euros.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Geneviève GIRARD

Jean-Louis SAINT-CLAIR

